







## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°21-22

L'an deux mille vingt et un, à 13h30  
Le 11 octobre, à Chalons en Champagne

Date de convocation	27/09/ 2021
<b>Nombre de délégués:</b>	
 Titulaires	51 Titulaires
 Suppléants	51 Suppléants
 Présents	34 Présents
 Votes par procuration	3 votes par procuration

#### Étaient présents :

M. Farid BESSADI	M. Dominique COLLIN
M. Philippe CLAUDE	M. Claude VALDENAIRE
M. Bruno CUNY	M. Kévin GENGOUX
Mme Inès DE MONTGON (de M RAVIGNON)	M. Yannick ROSSATO
Mme Véronique CASTRONOVO (PV de Mme COLIN)	M. André LIEBEAUX
Mme Sylvine JOSSELIN (représente M WEISS)	Mme Sylvaine GERARD
M. Bernard DEKENS	M. Eric GILLARDIN
Mme Dominique FLORES	M. Jean Pol DEVRESSE (représente M Cordier)
M Sébastien PAULET	M. Michel NORMAND (Pv de Mme JOSEPH)
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)	Mme Sylviane DENIS
M. Sébastien ROUSSEAU	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M. Hervé CORVISIER	M Pierre Emmanuel FOCKS
M. Michel LALLEMAND	M Jean Philippe VAUTRIN
M. Yvon HUMBLLOT	Mme Valérie WOITIER
M. Jean SIMONIN	Mme Dominique HUMBERT
M.M Jean François VALLOIRE	M Benoit JOURDAIN
M Alain DUPOMMIER	Mme Pascale GAILLOT

#### Objet de la délibération :

*Constitution de la Commission d'Appel d'Offres – Projet Protection et Restauration des cours d'eau du Pays sedanais*

Résultat du vote
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°21-22

### Objet de la délibération :

### Constitution de la Commission d'Appel d'Offres – Projet Protection et Restauration des cours d'eau du Pays sedanais

Les conventions de délégation de compétence GEMAPI prévoient que « lorsque la réglementation de la commande publique exige le recours à une Commission d'Appel d'Offres (CAO), l'EPAMA-EPTB Meuse en institue une spécifique au Projet. Un siège y sera attribué à chaque EPCI délégant de l'opération, sur le territoire duquel se déroule le projet et membre de l'EPAMA-EPTB Meuse. »

Il convient de procéder au remplacement des membres de la CAO du projet dit « du Pays sedanais » initialement mise en place par la délibération 19/18 du 19 mai 2019.

Le Comité Syndical de l'EPAMA ;  
A l'Unanimité:

- **DESIGNE** les membres de la Commission d'Appel d'Offres du projet de protection et restauration des cours d'eau du pays sedanais comme suit

PRESIDENT :	M Bernard DEKENS		
TITULAIRE :	Mme Inès DE MONTGON CA Ardenne Métropole	SUPPLEANT :	M. Sébastien ROUSSEAU Cdc Crêtes Pré Ardennaises
TITULAIRE :	M Michel NORMAND CD08	SUPPLEANT :	M Hervé CORVISIER Cdc Val de Meuse voie Sacrée
TITULAIRE :	M Jean François GOSSET Ardenne Métropole	SUPPLEANT :	M Pascal MAUROY Cdc Crêtes pré Ardennaises
TITULAIRE :	M Farid BESSADI CA Ardenne Métropole	SUPPLEANT :	M Bruno CUNY CA Ardenne Métropole
TITULAIRE :	M. Philippe CLAUDE CA Ardenne Métropole	SUPPLEANT :	M André LIBEAUX Cdc Vallées et Plateau d'Ardenne



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS